

# Des responsabilités importantes

Le président de la République nomme les ministres, les ambassadeurs et les hauts responsables de l'administration. Comme les pouvoirs sont séparés, il n'exerce aucune influence sur les députés, chargés de voter les lois. Mais, en cas de désaccord entre les ministres et les députés, il a un rôle d'arbitre et peut dissoudre l'Assemblée nationale: il renvoie les députés et l'on organise des élections pour que les Français donnent leur avis en votant. Le président de la République conduit la politique étrangère de la France: il rencontre les responsables des autres pays et décide des relations que la France noue avec ces pays (**doc. 2**). Il est le chef des armées: il décide des actions à mener contre un autre État si la France est attaquée. Il est responsable de l'arme nucléaire.